

L'ABOLITION DE LA TORTURE.

Un engagement commun face à un problème mondial

Index AI : IOR 51/02/99

« Quatre-vingt-dix d'entre nous ont été emmenés à Mitrovica (Kosovo) pour y être interrogés. Ceux qui nous ont faits prisonniers étaient de simples policiers... Ils m'ont mis un couteau sous la gorge et m'ont dit que je devais leur donner les noms de ceux qui étaient dans l'Armée de libération du Kosovo (UÇK). Quand je leur ai dit que je n'avais aucun nom à leur donner, ils ont menacé de me tuer ; ils ont menacé de supprimer toute ma famille. Ils m'ont dit qu'ils avaient violé ma mère, ma femme. Ils m'ont battu avec un bâton en me faisant compter chaque coup que je recevais : 50 dans le dos, 60 sur un genou, 60 sur l'autre. Puis ils ont fait venir un écolier serbe, qui n'avait pas plus de douze ou treize ans, et lui ont demandé s'il voulait frapper l'un de nous... Nous avons entendu les cris de l'homme qu'il avait choisi, mais nous n'avons pas osé regarder. » (Déclaration d'une victime de torture, mai 1999)

« A la veille du 26 juin, Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture, l'abolition complète de cette pratique et de toute autre forme de mauvais traitements demeure un rêve lointain en raison de l'indifférence des Etats », a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Le 24 mars dernier, aux termes d'une décision qui fera date, la Chambre des Lords britannique a de nouveau refusé d'accorder à l'ancien général Augusto Pinochet l'immunité de poursuites pour les actes de torture qu'il avait cautionnés au Chili. Le message était clair et sans équivoque : l'immunité d'un chef d'Etat n'est pas un blanc-seing lui donnant le droit de torturer à sa guise.

Aux quatre coins de la planète, cependant, des gens continuent, très nombreux, à être victimes de sévices. Dans le cadre de sa campagne permanente contre la torture, Amnesty International a organisé une importante réunion, qui commence aujourd'hui à Londres et rassemble des délégués originaires de 60 pays.

Citant les chiffres de son Rapport annuel 99, l'Organisation a déclaré que des gens avaient été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements par des représentants de l'Etat dans 125 pays en 1998, et que des personnes étaient mortes en détention après avoir été torturées ou maltraitées, privées de soins médicaux ou victimes de conditions de détention cruelles, inhumaines ou dégradantes dans 51 pays.

« La torture est un problème mondial auquel aucune solution ne pourra être apportée tant que tous les gouvernements ne prendront pas au sérieux l'obligation qui est la leur de protéger leurs citoyens et de se conformer au droit international », a souligné Amnesty International.

« Tant que certains Etats refuseront de reconnaître que le combat contre la torture est une question qui concerne tous les membres de la communauté internationale, des souffrances aussi bien physiques que morales continueront d'être infligées à des êtres humains dans la majorité des pays de la planète », a ajouté l'Organisation.

Comme le montrent les récents témoignages des victimes du Kosovo, l'expérience de la torture et des mauvais traitements est une épreuve traumatisante, qui laisse de profondes cicatrices, aussi bien physiques que morales. Les victimes peuvent en être marquées à vie.

Bien que 114 Etats soient à ce jour parties, par adhésion ou ratification, à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ce texte reste le moins ratifié de tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 124/99

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le bureau d'Amnesty International à New York (1 212 867 8878) ou le service de presse du Secrétariat international, à Londres (44 171 413 5566).

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -